DL-2026-003
28 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260128-DL2026003-DE

DÉPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE
FOUGÈRES-VITRÉ

VILLE DE JANZÉ
Place de l'Hôtel de Ville
(35150)
Tél : 02.99.47.00.54
Fax : 02.99.47.14.61
mairie@janze.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'Espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Hubert PARIS, Maire.

Présents : Mmes et MM PARIS, JOULAIN, BARRÉ-VILLENEUVE, MOREL, CÉZÉ, CORNILLAUD, PIGEON, BOTREL, LETORT, DUMAST, GUERMONPREZ, BLANCHARD, NAULET, TESSIER, BERTIN, OLLIVRY, LEFEUVRE, DELAUNAY, HOUILLOT, POTIN, MOREAU, CHEVALIER, CLERMONT ;
Absents : Mme MORVAN, Mme BLANCHET-DEAL ;
Absents représentés : : M.GOISET à Mme JOULAIN, Mme MONNIER à M. BOTREL, Mme PABOEUF à Mme BARRÉ-VILLENEUVE, M. GUAIS à Mme MOREAU ;

Secrétaire de séance : M. BOTREL

DATE DE CONVOCATION
20/01/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	23
Votants	27

VOTE

Type	Unanimité
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

DL-2026-003

CCAS

SUBVENTION CCAS

Subvention CCAS

Monsieur Pierric Morel, adjoint en charge des finances, rappelle que le budget du CCAS de Janzé nécessite un financement du budget de la Ville.

En attente du vote du budget ville et afin de parer à toute éventualité de manque de trésorerie pour le CCAS il est proposé de verser une avance de subvention au CCAS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis de la commission finances du 13 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- *ACCORDE une avance de subvention de fonctionnement au CCAS de Janzé d'un montant de 50 000 €,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires pour le versement de cette subvention.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures ; Pour copie conforme ;

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul BOTREL

Le Maire,
Hubert PARIS